

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 11 MAI 2023
A 20h00 A ARNEX-SUR-ORBE

Présidence :	M. Arnold Poot
Vice-Présidente :	Mme Eliane In-Albon
Scrutateurs :	Mmes Shirley Germond et Anna Montefusco
Scrutatrices suppléantes :	Mmes Jenny Lenoir et Carine Gigandet
Secrétaire :	Mme Sybille Roch
Membres excusés :	Mmes Cora Pasteur et Carine Gigandet
Comité direction :	Présent in corpore

A 20h00, le Président **Arnold Poot** ouvre la séance et remercie la commune d'Arnex-sur-Orbe pour son accueil. Il annonce que les séances de l'ASIOR sont enregistrées pour faciliter le travail de la secrétaire.

Opérations statutaires

Appel nominal

Le Président informe l'assemblée que Madame Laetitia Comte Piquero des Clées passe de suppléante à déléguée à la place de Monsieur Didier Stoeckli.

L'appel nominal fait constater la présence de 23 conseiller:ère.s sur 27 ; 9 communes sur 10 sont représentées. Le quorum est atteint.

Le Président précise que les personnes qui ne sont pas encore assermentées le seront après le point I de l'ordre du jour « Assermentation de nouveaux membres du Conseil Intercommunal ».

Adoption du procès-verbal de la séance du 22.09.2022

Le procès-verbal de la séance du 22.09.2022 est adopté tel que rédigé à une évidente majorité moins 1 abstention.

Courrier

- Le bureau a reçu le courrier suivant :

- 16.09.2022 reçu un courrier du CODIR ainsi qu'une lettre d'accompagnement de la commune de Montcherand concernant le changement du mode de chauffage pour le futur collège de Montcherand. Ce courrier a également été adressé à tous les membres du CI.
- 26.12.2022 reçu un courrier de Madame Anne Baumann du dicastère des finances, annonçant la désignation de Madame Karyn Scorrano comme boursière de l'ASIOR suite à la démission de Corinne Rauber. Madame Scorrano travaille également comme boursière communale à Montcherand.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté à l'unanimité, soit :

1. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal
2. Préavis no 08/23 « Rapport de gestion 2022 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
3. Préavis no 09/23 « Comptes 2022 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
4. Election du bureau (président.e, vice-président.e, scrutateur.trice.s, scrutateur.trice.s suppléant.e.s)
5. Nomination de la commission de gestion
6. Nomination d'un membre au Comité d'Etablissement (CET, vacance Madame Anna Montefusco)
7. Communications du bureau du Conseil intercommunal
8. Communications du Comité de direction
9. Questions et propositions individuelles.

1. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal

Suite aux démissions au sein de leurs autorités communales de Monsieur Michel Greppin de Montcherand, de Madame Anna Montefusco d'Orbe et de Monsieur Didier Stoeckli des Clées, le Président procède à l'assermentation de Madame Rachel Goy municipale à Montcherand, de Jean-François Martin conseiller communal à Orbe et de Madame Virginie Meisterhans conseillère communale des Clées.

Avec cette assermentation, le nombre de conseiller.ère.s passe à 26 et les 10 communes sont représentées.

2. Préavis no 08/23 : « Rapport de gestion 2022 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote

Le Président invite **Madame Valérie Lambercy** à donner lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Marc Bezençon relève la charge importante de travail ainsi que l'augmentation du temps consacré à l'ASIOR par le CODIR. Il évoque la professionnalisation des tâches du politique qui soulagerait le travail des municipaux. Il cite en exemple les communes d'Echallens et de la Vallée-de-Joux qui se sont attachés les services d'une employée à temps partiel.

La parole n'est plus demandée. Il est passé au vote.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 08/23 « gestion de l'année 2022 »
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le rapport de gestion de l'exercice 2022 est adopté.
2. Décharge est donnée au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2022.

Le préavis est accepté à une évidente majorité moins 1 abstention.

3. Préavis no 09/23 « Comptes 2022 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote

Le Président invite **Madame Valérie Lambercy** à donner lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances, qui sont identiques à celles du préavis du CODIR.

Le Président annonce qu'il ouvrira la discussion chapitre par chapitre, puis une discussion générale sur le préavis.

Chapitre 500 – Autorités : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 501 - Administration : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 502 - Transports : la discussion est ouverte.

Madame Jenny Lenoir demande si le transporteur (Car Postal ou Helvétie) qui ne fournit pas la prestation demandée est tout de même rémunéré. Madame Lenoir a constaté que la Hotline a reçu de nombreux messages à ce sujet.

Madame Myriam Schertenleib rappelle que Microgis organise, à satisfaction, depuis plusieurs années les transports de l'ASIOR en partenariat avec les sociétés Car Postal et Helvétie. Lorsqu'un transport de l'une ou l'autre des deux sociétés n'est pas honoré, la situation est annoncée au CODIR via Microgis. Dans la plupart des cas le transporteur remboursera la prestation non-fournie.

Chapitre 503 – Prestations parascolaires : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 510 – Groupement primaire : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 520 – Groupement secondaire : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président ouvre la discussion générale sur le rapport de la commission des finances. La parole n'est pas demandée. Il est passé au vote.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 09/23 comptes pour l'année 2022 ;
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2022, présentant une participation des communes de CHF 5'079'774.67.
2. De décharger la commission de son mandat.

Le préavis est accepté à une évidente majorité moins 1 abstention.

Le Président remercie la commission et le CODIR d'avoir rendu leurs rapports et préavis avant les délais fixés et pour leur travail de qualité.

Madame Marinette Benoit remercie tout particulièrement, de la part de la commission des finances, la nouvelle boursière, Madame Karyn Scorrano, présente à la séance, pour son excellent travail.

Madame Myriam Schertenleib remercie le CI pour la confiance accordée au CODIR en acceptant les deux préavis.

4. Election du bureau (président.e, vice-président.e, scrutateur.trice.s, scrutateur.trice.s suppléant.e.s)

Le Président rappelle que tous les membres sont rééligibles. Si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, ils sont élus tacitement. Le Président rappelle que les scrutateur.trice.s ainsi que les scrutateur.trice.s suppléant.e.s ne pourront pas faire partie de commission, sauf pour la commission de gestion et des finances qui est nommée par le conseil.

Pour le bureau, **Monsieur Arnold Poot** se propose comme Président. Comme aucun.e autre délégué.e ne se propose, il est élu tacitement.

Eliane-in-Albon ne se représente pas comme vice-présidente. Le Président met le poste au concours.

Madame Ilhelm Grivat relève qu'au bureau, Orbe est déjà représenté par Monsieur Poot. Il serait intéressant pour une question d'équilibre que les délégué.e.s d'autres communes se proposent pour les postes à repourvoir.

Malgré cet appel aux délégué.e.s du CI personne ne s'annonce pour le poste de vice-président.e. **Madame Ilhelm Grivat** se propose finalement. Etant la seule candidate, elle est élue tacitement.

Election de deux scrutateur.trice.s : **Mesdames Shirley Germond** et **Rachel Goy** sont élues tacitement.

Election de deux scrutateur.trice.s suppléant.e.s : Mesdames **Joëlle Racine Roten** et **Jenny Lenoir** sont élues tacitement.

Le bureau pour l'année 2023/2024 sera composé de :

Président : Arnold Poot

Vice-présidente : Ilhelm Grivat

Scrutatrices : Shirley Germond et Rachel Goy

Scrutatrices suppléantes : Jenny Lenoir et Joëlle Racine Roten

5. Nomination de la commission de gestion et des finances

Sont nommés à la commission de gestion et des finances pour l'année 2023/2024 : Rachel Fasel (présidente), membres Marjorie Aubort, Boris Quinodoz, Sandra Schmuki, Cora Pasteur. Suppléante : Valérie Lambercy.

6. Nomination d'un membre au CET Conseil d'Établissement.

Suite à la démission pour raisons de santé de Madame Anna Montefusco, la place est à repourvoir.

Madame Claire-Lise Cand donne des renseignements sur l'investissement pour cette fonction. Le CET se réunit deux fois par année et il organise le bal des promotions. Elle propose **Monsieur Jean-François Martin** qui accepte le poste.

7. Communications du bureau du Conseil intercommunal

Le 21 novembre 2022, les préfets Etienne Roy et Steves Morand sont venus contrôler la bonne tenue des classeurs de l'ASIOR en présence de la secrétaire du Conseil Intercommunal et de Monsieur Poot. Ils ont pu constater la bonne tenue des archives. Vu en plus le changement de secrétaire et que la passation des archives s'est faite en sa présence au printemps 2022, le bureau estime qu'il n'avait pas besoin de dresser un rapport concernant l'état des archives tel que prévu à l'art 18 de notre règlement. Aucune objection n'est formulée.

8. Communications du CODIR

Monsieur Sébastien Meylan informe le CI qu'en 2022 « My Cantine » a trouvé de nombreux adhérents. Pour 2023 « Mes Devoirs » est mis en place sur la même plateforme.

Monsieur Olivier Petermann annonce que les travaux de construction pour Montcherand avancent bien mais la rentrée a été repoussée à 2024. Le deuxième gros dossier concerne le PA de Montchoisi-Chantemerle. L'ASIOR a donné mandat au bureau d'études IEC SA pour la gestion des travaux.

Madame Anne Baumann transmet une information concernant les tableaux interactifs. Les classes de Valeyres-sous-Rances et Arnex-sur-Orbe ont été équipées en janvier et celles de Sainte-Claire et du Grand-Pont à Orbe en avril. Même si toutes les factures ne sont pas encore

enregistrées, le coût total sera largement inférieur à ce qui avait été budgétisé. Ceci grâce notamment au rabais négocié au mois d'août de l'année passée.

10. Questions et propositions individuelles

Madame Rachel Fasel réagit par rapport à l'ouverture du collège de Montcherand repoussée en 2024. Si l'annonce aux parents d'élèves concernés par ce report s'est voulue rassurante, son inquiétude se porte principalement sur l'UAPE. Elle relaie la déception voire le mécontentement des parents qui comptaient inscrire, dès la rentrée d'août leur enfant à l'UAPE. Une pétition signée par 310 personnes a été envoyée à la Municipalité d'Orbe ; elle a également paru dans l'Omnibus.

Une interpellation a été déposée au conseil communal d'Orbe ; elle demande si une solution momentanée au manque de place en UAPE sera proposée par la Municipalité. Cette problématique ne concerne pas que les élèves d'Orbe. Madame Fasel propose donc au CI de réfléchir à des solutions envisageables dans les communes de l'ASIOR pour pallier le manque de places en UAPE.

Monsieur Jean-Marc Bezençon rappelle que lors du vote sur le rapport de la construction du collège de Montcherand, le préavis ne mentionnait pas le nombre de places en UAPE. Lors de la séance du 12 mai 2022, il avait été mentionné par Monsieur Petermann que probablement les places d'UAPE s'ouvriraient par multiples de douze jusqu'à une capacité maximale de 60 places. Monsieur Bezençon demande au CODIR s'il peut apporter des précisions à ce sujet.

Monsieur Olivier Petermann précise qu'une capacité maximale de 60 places a bel et bien été prévue. L'ouverture du nombre de places est prévue à 24, mais sans garantie, car beaucoup d'inconnues subsistent. Une convention entre les communes doit encore être établie. Selon Monsieur Petermann il ne sera plus de la compétence de l'ASIOR de décider du nombre de places à ouvrir. L'ASIOR louera les locaux à l'AJOVAL et c'est cette dernière qui en aura la responsabilité.

Monsieur Roland Stalder souhaite corriger les propos de Monsieur Petermann. Selon Monsieur Stalder, la décision du nombre de places appartient aux communes. Les communes ont la responsabilité d'ouvrir des UAPE. Les dix communes de l'ASIOR devront donc se réunir pour définir leurs besoins. Elles donneront ensuite le mandat à l'AJOVAL.

Madame Rachel Fasel voit une opportunité dans le report de l'ouverture de l'UAPE de Montcherand pour réfléchir à la pertinence du nombre de places à prévoir pour 2024. Elle suggère d'approcher toutes les parties prenantes, parents, école et autorités politiques afin de recenser les besoins.

Madame Myriam Schertenleib informe que le CODIR est actif sur le sujet ; il a déjà eu des contacts avec l'AJOVAL. Tout comme ses collègues Messieurs Petermann et Stalder, Madame Schertenleib précise qu'avant toute chose, il faut que les dix communes créent une convention afin de déterminer les prises en charge financières de chacune. Des prémices de discussions sont en cours et une réunion entre les dix syndicats est prévue.

Le Président informe le CI que Madame Wittwer quittera ses fonctions fin août 2023. Il la remercie pour son engagement au sein de l'ASIOR et lui souhaite plein succès pour la suite.

Le Président remercie également Madame Schertenleib : « ...Comme vous le savez certainement Myriam a démissionné de son poste de Municipale à Orbe. Elle démissionne de facto de son poste au CODIR.

Lors de son passage bien trop court à la tête de l'ASIOR, tu auras su, Myriam, remettre un cadre bienvenu dans cette association intercommunale. Sous ton impulsion, et avec l'aide de tes collègues, le CODIR est visiblement revenu à un état d'esprit plus constructif et bienveillant, pour le bien final des enfants de nos communes. Certes ton caractère a quelques fois dû faire grincer des dents, mais ton franc parler et ton honnêteté ont assurément été appréciés à leur juste valeur (et je ne suis pas de son parti). Tu as porté la construction en cours du Collège de Montcherand, « notre » premier bâtiment ; tu as fait le job, j'en suis, nous en sommes convaincus. Hélas tu ne couperas pas le ruban mais tu peux être fière du travail accompli. C'est ton choix de te consacrer à autre chose, un peu fatiguée de l'énorme travail au service de la communauté, travail bien souvent bénévole tant tu ne comptais pas tes heures qui dépassaient largement ton « forfait ».

Je te souhaite au nom du bureau et certainement au nom de nous toutes et tous de profiter pleinement de ta nouvelle vie et je suis sûr que tu auras l'occasion de recroiser l'un ou l'une d'entre nous devant une verveine-menthe, un Spritz ou un Pinot Gamay du coin ».

Monsieur Sébastien Meylan invite l'assemblée à une verrée.

La parole n'étant plus demandée ; la séance est levée à 20h45.

Prochaine séance le 21 septembre 2023 à Valeyres-sous-Rances.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président

La secrétaire

Arnold Poot

Sybille Roch

Les procès-verbaux, préavis, rapports, motions, interpellations et communications sont disponibles sur le site internet www.asior.ch